

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 17 OCTOBRE 2017

Etaient présents sous la présidence de Francis ERARD :

Raynald Royère, Christian Coignot, Jean-Pierre Brunet, Denis Philippe, Marcel Spilmann, Vincent Blanchot, Jean-Pierre Gatouillat,

Assistait également à la réunion :

Marie Laure Hrvoj

1/ Approbation du PV de la dernière séance

Sur proposition du Président, le comité syndical approuve à l'unanimité le PV de la réunion du 26 juin 2017.

2/ Désignation d'un secrétaire de séance

Sur proposition du Président et après appel de candidature, Mr Denis Philippe est élu secrétaire.

3) Travaux de voiries : choix de l'entreprise

Le Président rappelle au comité que lors de la réunion du 26 juin dernier, il a été décidé de solliciter le service local d'aménagement du Département pour établir un bordereau des prix détaillant les travaux à réaliser rue Georges Brassens et Voie Pillée. En effet, les réponses reçus suite à la consultation présentaient des disparités techniques.

Les entreprises consultées ont répondu et ont présenté les offres suivantes :

Entreprises	Montant HT			Montant TTC		
	Rue Georges Brassens	Voie Pillée	Total	Rue Georges Brassens	Voie Pillée	Total
Eiffage	3 990,00	9 990,00	13 980,00	4 788,00	11 988,00	16 776,00
Roussey	6 465,00	5 847,50	12 312,50	7 758,00	7 017,00	14 775,00
Colas	4 690,00	5 860,00	10 550,00	5 628,00	7 032,00	12 660,00

L'entreprise ROUSSEY a proposé une variante comprenant la création d'une tranchée filtrante et d'un regard. Le comité syndical retient cette suggestion. Au nom du principe de l'égalité de traitement des candidats, le comité syndical invite le Président à solliciter le chiffrage de cette variante auprès des deux autres entreprises et délègue au Président le soin de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse, compte tenu que la consultation prévoyait un critère unique de jugement (le prix).

4) Vote de la DM2 au budget 2017

Suite à la décision du comité syndical de faire réaliser les travaux de voiries rue Georges Brassens et Voie Pillée, le président invite l'assemblée à prélever sur l'excédent constaté au CA 2016 pour financer ces travaux. Il demande qu'une somme de 900 € soit ajoutée pour prendre en charge les travaux de mise en conformité de la chaudière de l'école primaire. Le comité syndical accepte cette proposition.

5) Informations diverses

- **le Président**
 - Fait part au comité que les travaux d'entretien des locaux scolaires n'ont pas été réalisés durant les vacances scolaires d'été comme prévu dans le contrat. Il a obtenu que l'intervention ne soit facturée qu'à hauteur de 200 € (facture mensuelle de 1048 €ttc). L'entreprise a livré par ailleurs quelques consommables en dédommagement.
 - Signale qu'il a lancé la vacance d'emploi pour le recrutement d'un adjoint technique dans le cadre du remplacement de Claude Schonbachler admis à faire valoir ses droits à la retraite le 1^{er} janvier 2018.
 - Précise que l'analyse d'eau qui a été effectuée par le syndicat des eaux et qui avait décelé des anomalies, n'est pas alarmante : en effet, l'analyse a été effectuée après les deux mois de vacances, c'est-à-dire sans utilisation.
- **Vincent Blanchot** a été surpris de constater que la salle des fêtes était louée un samedi soir entraînant une nuisance sonore. Il a souvenir que le comité avait demandé à ce qu'elle ne soit plus louée le soir ou sans musique, et ce à la demande du voisinage. Il demande des explications. Le Président répond qu'effectivement il la loue le samedi soir, sachant que les nouveaux voisins ne se plaignent pas. Il invite le comité à débattre de cette question. Celui-ci valide le principe de louer le soir tant qu'il n'y a pas de nuisances.
- **Jean-Pierre Gatouillat** souhaite connaître le devenir du local pompier. Le Président rappelle qu'il a été demandé aux pompiers de le vider. Le Maire de Saint Lyé voit le chef de corps le 8 novembre et s'engage à lui demander de s'exécuter. Le Président souhaite récupérer ce local pour y entreposer du matériel
- **Denis Philippe** signale que le fossé sur le RD 15 à la sortie de Grange l'Evêque est bouché

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19h30.

Le Président,

Francis ERARD